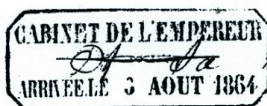


Fables de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Lettre à l'Empereur, Bourbonnais, 1864



De la Mageste L'empereur
Vichy

Sire

un de vos fidèles sujets Des voyageurs autochtones
Bat âgé de 60 ans (évêque de Nemours a perdit
(dellier) l'autorité d'écrouler, petit propriétaire et
officier en Bédant sans autre état ni profession
et l'honneur d'exposer à votre Majesté qu'un
Revenu très modique pour pourvoir aux premiers
Besoins de sa famille demande de votre Majesté
l'autorisation de parcourir quelques villes de la
France pour se servir de ses talents qui sont de
jouir du violon et de la vielle pour gagner
quelques argent pour venir à l'aide de ses voisins
Revenus afin de pourvoir vivre honnêtement comme
il a fait jus que la

En conséquence Sire le 8 novembre Des voyageurs
autochtones ose supplier votre Majesté de vouloir bien
l'autoriser de jouer comme il est dit si dessus sans qu'il
ait besoin de se faire autoriser par les autorités des
villes ou il jugerait à propos toujours muni de bons
papiers et de certificats tant sur la probité que sur la
Moralité

Le Reclament est de votre Majesté Sire
le très humble et très dévoué sujet Des voyageurs
Bat

Transcription n° 113

À sa Majesté l'Empereur, Vichy.

Sire,

Un de vos fidèles sujets Desfougères Antoine
Bat âgé de 60 ans révolu demeurant à Vendat
(Allier), canton d'Escurolles, petit propriétaire et
musicien en bulant sans autre état ni profession
à l'honneur d'exposer à votre majesté qu'un
revenu trop modique pour pouvoir aux premiers
besoins de sa famille demande de votre majesté
l'autorisation de parcourir quelques villes de la
France pour se servir de ses talents qui sont de
joué du violon et de la vielle pour gagner
quelque argent pour venir à l'aide de ses minimes
revenus afin de pouvoir vivre honnêtement comme
il a fait jusque là.

En conséquence Sire le susnommé Desfougères
Antoine ose supplier votre majesté de vouloir bien
l'autorisé à joué comme il dit si dessus sans qu'il
ai besoin de se faire autorisé par les autorités des
villes où il jugerait à propos toujours muni de bons
pasport et certificats tant sur la probité que sur la
moralité.

Le réclamant est de votre majesté sire

le très humble et très dévoué sujet

Desfougères Bat

Commentaire n°113

Décidément, nos ménétriers campagnards n'hésitent pas à tirer la sonnette des puissants. Bien avant 1934, et la lettre de Malochet et Pacouret au ministre du Commerce et de l'Industrie (cf. livraison n°100), voici un vieilleux-violoneux de l'Allier qui écrit à l'Empereur Napoléon III. Son double patronyme est là pour le distinguer des autres Desfougères de sa commune. Il ne suit pas la voie hiérarchique : son courrier (A.D. Allier, 1T 349, police de la presse, colportage, 3 août 1864) est directement adressé à « sa majesté », résidant à... Vichy.

Le Bourbonnais entretient une relation étroite avec Louis Napoléon Bonaparte : on prétend que c'est à Moulins qu'on l'aurait pour la première fois salué au cri de « Vive l'Empereur » dès le 16 septembre 1852. Par la suite, Vichy devient son lieu de villégiature estival préféré, et les travaux de la ligne de chemin de fer qui y mène contribueront à désenclaver très tôt le département de l'Allier.

À Vichy, de nombreuses gravures l'attestent, le « pittoresque » règne en maître pour l'amusement des curistes oisifs, complété par les bals à grand spectacle de Strauss. De nombreuses relations rendent compte de la présence régulière de danseurs de bourrée sur les allées, depuis le milieu des années 1830 :

« C'est là que se rassemblent ordinairement les gens de la campagne et une partie de la population de Vichy. La danse qui, dans la plupart des pays, est un amusement, est pour les habitants du Bourbonnais un objet de première nécessité, et l'on peut s'en convaincre en pénétrant sous les arcades. [...] Nous avons souvent passé des heures entières à examiner ces danses villageoises, dont la seule figure consistait en un mouvement d'oscillation, dont les limites étaient fixées par la largeur du péristyle. L'uniformité de mouvement répondait parfaitement à la monotonie de la musique. »

LECOQ Henri, *Description pittoresque de l'Auvergne*, 3^e livraison, *Vichy et ses environs*, Clermont, 1836)

Qui dit bourrée, dit vielles et cornemuses, toute l'iconographie l'atteste. Mais il y a aussi d'autres joueurs de vielle qui apprécient la cité thermale : ce sont des chanteurs ambulants, et sans doute Antoine Desfougères relève-t-il de cette catégorie. Un exemple de ce genre d'artiste est Pierre Boudignon (1789-1863) de Montmarault (Allier), admirateur inconditionnel de Louis-Napoléon Bonaparte, qui s'en ira à Vichy lui chanter ses couplets, et reçut un louis d'or en récompense. Voyons la teneur de ses couplets :

« Chanson nouvelle de Napoléon-Louis. / N'ons bien voté pour lui, / C'est un homme de science / N'y ons mis confiance, / Il établit la paix / Parmi tous les français. / La chanson est composée par un homme âgé / Qui à soixante ans passés, / À Montmarault montant la garde / Avec ses camarades, / C'est Pierre Boudignon : / Vive Napoléon ! »

BOUDIGNON Pierre, *Chansons*, Moulins, Desrosiers, 1852, 12 p.

Effectivement, cela mérite bien un louis d'or (ou un napoléon, plutôt). Son cas n'est sans doute pas unique, et je pense qu'Antoine Desfougères s'inscrit dans ce genre. Sa demande porte sur « des villes où il jugerait à propos », mais il est certain que Vichy serait la première sur la liste. Quoi qu'il en soit, la demande de notre ami est vaine, car quand bien même l'Empereur ferait-il pression sur le préfet de l'Allier pour accorder une autorisation à Antoine Desfougères, celui-ci devrait encore s'en remettre au bon vouloir des maires des communes où il souhaite se produire : c'est de leur autorité seule que résulte l'acceptation des « saltimbanques » et autres musiciens ambulants.

Donc, si l'on veut se lancer sur les routes et vivre de sa musique, il faut encore se donner du mal pour convaincre les maires de délivrer leur permission... C'est du boulot ! On est bien loin d'un métier « en bulant » comme l'écrit Antoine Desfougères.

Pour ceux qui s'intéressent à ces questions de « musique en terrain thermal », je recommande les écrits de mon collègue Pascal Chambriard, en particulier : « Bals "villageois" et thermalisme à Vichy et sa région à la fin du XIXe siècle », *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, tome 65, 2^e tr. 1990, pp. 108-135, et « Bals populaires à Vichy et sa région au cours du XIXe siècle », *Bull. de la S.E.B.*, tome 63, 4^e tr. 1987, pp. 608-630.

Rien à ajouter, si ce n'est quelques maigres éléments biographiques sur Jacques-Antoine DESFOUGÈRES (Vendat, 1805 – Aigueperse, 1888), qui est dit successivement *marchand de grains* ou *propriétaire*, sans que son activité musicale de complément n'apparaisse nulle part... hormis sur les cahiers de compte des luthiers de Jenzat : il fait réparer sa vielle en 1884 chez Pimpard.

Jean-François CHASSAING, *Joueurs de vielle en France, 1857-1927*, coll. « Musiques populaires inédites », Maison du luthier / Musée Éd., Jenzat, 2014, 141 p.

Mots-clés

Bourbonnais / XIXe / Chanson / Vielle, violon / Contrôle administratif / Manuscrit / Thermalisme